L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 91 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] pour la feuille, payables d'avance [illegible] pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas [illegible] au domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes ar[illegible]. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, au terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les banquiers, agens d'assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des abonnés aux annonces est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, les articles signés par des personnes, les annonces de bénéfices &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront la moitié des prix ordinaires.

LES ANNONCES d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, navi[guera] comme paquet régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures A. M., et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE,
15 m—2m 12, rue Conti.

POUR LAFOURCHE INTERIEURE et tous les ports intermédiaires—Le Steamboat BOUTE ROMA, capitaine [illegible] navigera comme paquet régulier pendant toute la saison entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 10 heures A. M. et Donaldsonville tous les mardis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE,
15 mars—2m 12 rue Conti.

A VENDRE—Un Bateau à Vapeur convenable à transport du coton, et pouvant en porter [illegible] balles; il est d'une marche supérieure et est bien pourvu de tout ce qu'il lui faut. Ses chaudières sont belles et toutes clouées. Ce bateau n'a que deux ans de construction; on le vendra à bas prix et à des termes raisonnables, ou bien on l'échangerait pour un steamer de moindre tonnage. S'adresser à JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS.
Le steamer MISSOURI, capt. J C Swan, est attendu le 10 courant et partira le 15 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à CHAS. DOANE.
9 mars 69, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PORTSMOUTH
Le steamer fin marcheur INDEPENDENCE, capt. S. Buckle partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
19 fev WM. C. TOMPKINS.

PACKET DE HUDSON & BAYOU SARAH.
Nouvel arrangement.
Chaque Mardi après midi.
Le capitaine Jesse Hart informe ses amis et le public, que le steamer PERSIAN a été acheté pour servir de packet entre les ports ci-dessus et la Nelle-Orléans et qu'il remplacera le "New-Orléans", tous les Mardis après midi, à 4 heures, partant comme ci-dessus, et au retour quittant Bayou Sarah tous les Vendredis. Le steamer Persian ne le cède à aucun autre sur le Missisipi, pour le confortable et l'élegance. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier, ou à STETSON & AVERY, 66, rue Gravier.

Paquebot de Baton Rouge—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement réparé, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
27 janv—

PACKET DU DIMANCHE.
POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksburg et la N. Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matins à 10 heures, et Vicksbourg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait jamais fait hebdomadairement les voyages réguliers de Vicksburg, ayant été construit d'une manière permanente à ces traversées, et étant connu pour le plus confortable et l'agrément de ses emménagements, ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & CLARKE,
22, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 19 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 déc

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 nov A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Devant partir mercredi, le 17 mars.—Ligne de la Louisiane et de New-York.—Le paquebot MISSISSIPI, capt. Chester Hillard, a présentement sa cargaison à bord, et partira comme ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à
16 mars JAMES E. WOODRUFF, 32, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La goélette neuve, VESPER, capt. Mowes, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 mars J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La fine goélette neuve EMELINE, capt. Babcock, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
13 mars 97, Camp.

POUR NEW-YORK—Le trois mâts JACOB PENELL, capitaine —, peut prendre 100 boucauts de tabac. Pour ce fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW YORK—Ligne d'Orléans—Le paquebot OCONEE, capitaine Jackson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à
9 m STETSON & AVERY, 63 Gravier.

POUR NEW YORK—Le brick paquebot FRANCIS P. BECK, capitaine Stockpoll, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick GRECIAN, capt. Long, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
9 m 24, Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick DELIA, peut prendre 50 boucauts de sucre, ou ce fret. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 6 m

POUR NEW-YORK.—La barque TEN BROTHERS, capitaine Crawford, a besoin de 160 balles. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser à bord, en face de l'Hotel des Monnaies, ou à ALEXANDER & DOUGLAS,
6 mars 16, rue du Canal.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA NLLE. ORLEANS ET DE BOSTON.
POUR BOSTON.—Le paquebot BASHAW, capt. Mowe, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane d'Orléans ou à
16 mars J. A. MERRITT, 43, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de paquebots de la Nlle Orléans et de Boston—Le paquebot TENNESSEE, capitaine Eastman, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre séparée pour les dames, s'adresser à bord en face du marché au légumes ou à JOHN A. MERRITT,
10 mars 43, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le trois-mâts ROBERT FULFORD, capitaine Pierce, peut prendre 100 balles de coton, il est son offertes immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. GREEN & BROTHER,
4 mars 83, rue Gravier.

POUR BOSTON.
Le paquebot CHARLES CARROLL, capitaine Elliot, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à JOHN A. MERRITT,
25 fev 43, rue du Camp.

POUR BOSTON.
La bonne goélette SARAH, capt. J. Proctor, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret de 300 barils, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue du Canal, ou à JOHN A. MERRITT,
20 fev. 43, Camp.

POUR PHILADELPHIE—(Ligne de Hand)
La barque S. MEZICK, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou l'équivalent s'adresser à bord, en face du Poste des messieurs ou à J. D. DENEGRE, 16, Douane.
6 mars

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA NLLE. ORLEANS ET DE BALTIMORE.—La barque MARY, capt. —, [illegible] l'Agriculteur. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 mars G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.
La goélette EXTIO, capt. Rowlett, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS,
5 [mars] 16, rue du Canal.

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot ARCHITECT, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR APALACHICOLA.—La goélette J. W. SMITH, cap. Smith, a besoin de 300 barils et partira pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, en face des bateaux du triangle ou à WOOD & SIMMONS,
26 fev 96, rue des Magasins.

POUR CHARLESTON—Le brick DELAWARE capt. Ross, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
3 fev D. DOUGLASS, 12, Poydras.

POUR LA MOBILE—Par le nouveau [illegible]—La goélette ELIZABETH ANN, capt. Myers, a une partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
3 mars 97, rue du Camp

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise POLLOK, capitaine James Findson, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à
WM. G. HEWES & Co,
6 mars rue Natchez.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts QUEEN, capitaine Robertson, ayant une partie de sa cargaison engagée, peut prendre 400 balles de coton. Pour passage seulement, s'adresser à [illegible]
26 fev rue Natchez

MADAME IONC, modiste, rue de Chartres, No. 36, encoignure Dumaine, a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne, en général, qu'elle a reçu un grand assortiment de chapeaux, bonnets [illegible] capotes, et autres articles de modes, qu'elle offre à vendre à des prix extrêmement modérés. [illegible]

BANQUE [illegible]
CETTE banque tire sur New-York [illegible]
3 mars JAS [illegible] Caissier

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR TABASCO—La goélette bien connue HENRY CLAY, capitaine Patterson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la place d'Armes, ou à W. F. VIGERS,
6 mars 46, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE ET BARCELONE—Le brick fin voilier PAQUETE BRILLANTE, ayant tout son chargement engagé, peut recevoir encore quelques passagers, s'adresser à
J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

POUR LA HAVANE—La goélette ADA, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

POUR TAMPICO.
La belle goélette fine voilière DORIC, capt. Rotenford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour ledit port. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord ou à
6 mars—4 F. TIO, 98, rue Ste. Anne.

POUR LA HAVANE—La goélette fine voilière VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Pierce, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à
3 m R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.
Devant partir sous peu de jours.
Le brick CHARLES, capt. Byer, ayant les 2/3 de sa cargaison engagée partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 mars 97, rue du Camp.

POUR MATAMOROS.—La goélette EMBLEM, capt. P. Kenney, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage s'adresser à John Bellow, No. 106, rue de la Vieille Levée, ou au capt à bord. 10 mars.

POUR MATAMOROS.
La goélette MEXICO, capt. Starks, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue St. Pierre ou à
10 mars D GOLDSMITH, 47 Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier ENERGY, capitaine Bellow, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à
ALEXANDER & DOUGLAS,
24 fev 16, rue du Canal

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—La goélette de première classe PALMYRA, capt. Bartlett, pouvant porter 800 barils. Pour les conditions s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
13 mars 97, Camp.

A VENDRE.—La goélette, fine voilière CALLAO de 100 tonneaux, dernièrement réparée, tirant peu d'eau et ayant une belle chambre. On la vendra à bas prix et l'on s'adresse immédiatement à
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 42, Bienville.

A FRETER.—La goélette AUGUSTA, du port de 1000 barils, qui sera prête à prendre une cargaison dans un ou deux jours. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au Picayune tiers, ou à JOSEPH LANDIS & Co,
12 mars 14, rue Poydras.

A FRETER.
Le brick fin voilier ZAINE, capt. Robbins, de Baltimore, agé seulement de 5 mois et portant 1200 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à ALEXANDER & DOUGLAS,
4 fev 16, rue du Canal.

A VENDRE ou à Fréter—Le brick A. I. DELIA, capt. Parker, du port de 1600 barils ou de 200 ..., maintenant à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à G BEDFORD & BECK,
25 fev 24, Douane.

A VENDRE—La goélette CORA, agée de 4 mois, tirant environ 7 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée, et portant 4 ou 500 barils. Pour les conditions s'adresser à G BEDFORD & BECK,
26 fev 24, Douane.

A LOUER.—Une maison à deux étages, située rue Moreau, entre Port et St. Ferdinand; une do. rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon; une do. rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo; plusieurs do. dans le faubourg Tremé, 1re. municipalité. Toutes ces propriétés sont en briques et nouvellement bâties. Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 122.
10 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

A LOUER—Plusieurs appartements, rue Condé entre St. Philippe et Ursulines, No. 67.
7 janv—

A LOUER.
Une maison de résidence à trois étages, située rue Condé, No. 161, entre Hôpital et Quartier. S'adresser sur les lieux ou à F. de LIZARDI & Co. 4 fev

MAGASINS, MAISONS ET OFFICES A LOUER.
Un vaste office récemment occupé par MM. Bennett, Friday & Co., à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, à un prix modéré. Possession en sera donnée immédiatement.
Une maison à deux étages à tuée rue du Canal, No. 190. Possession peut en être donnée immédiatement.
Un vaste magasin faisant face au chemin Ponchartrain.
Une grande maison avec un grand jardin.
La maison et le jardin sont entourés d'une rangée d'orangers, et forment l'ilet entier compris entre les rues Colliseum, Prytanée, Euterpe et Uranie, et sont connus sous le nom de Creek. On les louera à bas prix. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co.,
22 fev. 92, rue Bienville.

ACADEMIE DE CARROLLTON.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.
Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.
Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, sont l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.
Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.
Les préparatifs nécessaires seront faits aussi tôt que possible, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.
L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 30 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 30 décembre.

CONDITIONS—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune $6 par mois
Pour deux des langues mentionnées, 9 "
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.
REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans.

Messrs. Félix Garcia,	Chs. Derbigny,
S. Hiriart,	Jacob. Kohn,
Isaac T. Preston,	Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.	
Messrs. F. Dugué,	Minor Kenner,
Théophile Fortier.	

J. NICOL,
22 oct— S. A. BARRAUD.

DISSOLUTION—La société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de JACOB SORIA & Co. a été dissoute le 10 octobre dernier, par consentement mutuel.—Jacob Soria est seul chargé du règlement des anciennes affaires, et est autorisé de se servir du nom de la maison pour la liquidation seulement.
Natchez, 1er fevrier 1841.
JACOB SORIA.
ISAAC SORIA.

AVIS—Le soussigné informe respectueusement le public qu'il continuera les affaires d'encan et de commission, à l'ancien établissement occupé par lui au coin des rues Maine et Pearl, et espère par l'attention qu'il portera à ses affaires, mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà témoignée.
Dans tous les cas il garantit ce qu'il adressera les consignataires. JACOB SORIA.
Références:
MM. Wiggins & Davenport, S. K. Robins, } Nlle.-Orléans
Chas. A. Lacoste, Wm. K. Henry, } Natchez.
Natchez, 1er fevrier 1841. 8 fev—

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits pour clore une consignation, un assortiment de conserves alimentaires, d'importation récente, se composant de patés et demi patés de becasses, cailles, alouettes, lièvres, perdreaux truffés, de foie gras de Strasbourg et de canards de Toulouse, truffés:
Dindes entières truffées et farcies,
Chapons entiers, de do Poulets do do
Alouettes, de do Bécasses do do
do en salmis aux truffes, Lièvres do do
Civets de lièvre aux truffes,
Cailles aux truffes, Perdrix roties et truffées,
Pieds de porc farcis et truffés,
Filets de saumon au matelotte,
Lamproies accomodées, Truites saumonées,
Canards aux petits pois,
Alose et lubine à l'huile, Huitres,
Petits pois, Cèpes à l'huile,
Sardines à l'huile,
Haricots verts au naturel,
Fruits de toutes sortes dans leur jus, &c. &c.
LOREILHE & VALETON,
20 fev 9, Toulouse et enc. Royale et Douane.

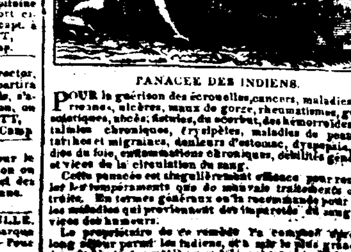

PANACEE DES INDIENS.

POUR la guérison des écrouelles, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, abcès, fistules, du scorbut, des hemorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de foie, catarrhes et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladies de reins, inflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.
Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler les tempéraments que de mauvais traitements ont détruits. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.
Le propriétaire de ce remède l'a composé d'après un long séjour parmi les Indiens, et il est le plus grand spécifique connu [illegible] la nature [illegible] pour guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on [illegible].
Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert ou médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute période et il n'a rien qui ne puisse [illegible].
La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi, très-souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche des printemps. Les malades d'une constitution faible s'en sont toujours trouvés bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.
Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de même nature.
Cas d'ulcères au gosier et au nez.
Charleston, 20 janvier 1839.
Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de [illegible] ont produit sur moi un effet [illegible] que je puis [illegible] à la guérison. Depuis [illegible] ulcères dans le [illegible] de la voute palatine, que le mal et en peu de temps [illegible] progrès que je prenais quelques jours dans les [illegible] assez d'effets [illegible] Signé ANDREW COSIER, [illegible].
Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes, nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle Orléans chez Mathieu & Co. 46 rue de Conti.
Prix... $2

CHAUX, Briques, Sables, Bois de charpente, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. 2 oct [illegible]

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre, en quantités au gré des acheteurs par [illegible]
27 nov. [illegible] Vieux Bassin [illegible]

CAFE—300 sacs Havane 1ère. qualité, en magasin, à vendre par J. CHALARON, 81, Bienville. 16 fev.

DEZAUCHE, Dentiste.
POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS, traite les affections du système dentaire.
Office rue Toulouse No. 18, près la Levée.
23 fev—

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui les présentes verront, salut—Attendu que Benjamin F. French ayant acheté par le compte et au nom de l'Hon. Louise Deford Barpy, épouse de Dominique François Barthe, à une vente faite par Hewlett & Cenas, agissant en sa capacité de syndic des créanciers d'Auguste Wetzel, la propriété ci-après décrite, et s'est adressé au greffier de cette cour, pour une monition au soit conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes citées et averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu desquels la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité, dans l'estimation et l'avis, le tems ou le mode de la vente, ou pour quelqu'autre défaut quelconque, de faire voir dans trente jours à dater du jour de la première insertion de cet avis dans les gazettes, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue à l'encan par ordre du susdit syndic, par Hewlett & Cenas, encanteurs, le 22 décembre A. D. 1840, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 3 de juillet 1840, dans l'affaire de Auguste Wetzel vs. ses créanciers, No. 19,390 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Benjamin F. French, pour le compte et au nom de Mme. D. F. Barthe, ainsi qu'il a été dit et dessus, devint acquéreur pour le prix de dix-sept cents piastres, payables ainsi qu'il suit:
Attendu que la dite Mme. Barthe est porteur et propriétaire de sept billets à ordre, tirés chacun par Charles Byrne, à l'ordre de et endossés par Buchanan et Hagan, datés chacun du 10 mai 1836, et payables respectivement à 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de leur date, avec hypothèque en sa faveur sur le lot de terre ci-après décrit, par le dit George Buchanan et autres (les vendeurs de Jacob et d'Auguste Wetzel) par une clause de leur acte d'achat, les dits billets tant avec de la moitié desquels l'acquéreur audit lot devait assumer paiement, conformément aux termes de l'adjudication, et attendu que comme créancier privilégié elle aurait droit à recevoir le produit de la présente vente, sujette néanmoins à la contribution de sa part légale des frais et charges encourues pour la liquidation de la faillite du dit insolvable,
En conséquence la dite adjudicataire assuma en paiement et liquidation de la dite somme, la moitié des sept billets ci-dessus décrits, conformément aux termes ci-dessus exprimés, jusqu'à concurrence du prix susdit de dix-sept cents piastres, se réservant toutefois son recours contre la dite faillite pour la balance qui lui reste due sur la moitié des dits billets avec intérêts et frais, en déduisant le montant du prix susdit.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:
La moitié indivise d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, privilèges, usages, passages, servitudes et avantages, y attachés ou appartenant, situé dans le faubourg Delord, au-dessus de cette ville dans l'ilet ou carré compris entre les rues Delord, Magazin, Poyfarré et Camp, et désigné comme le lot No. 1, sur un plan tracé par L. Bringier, arpenteur général à la date du 12 mai 1836, et annexé à un acte passé par devant D. L. McCay, notaire public dans cette ville, le 25 des mêmes mois et an. Le dit lot formant le coin des rues Delord, et Magasin et mesurant vingt-huit pieds de profondeur et face à la rue Delord, mesure anglaise.
Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, le 6 mars 1841.
16 mars—16,17,18 F. LEBLANC, Dép. Clerk.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nlle.-Orléans—Je certifie que le 3 mars 1841, jugement a été entré en ce te Cour dans le procès de Mme. Jm. Bermudez (Marie Emma Troxler) contre son mari, dans les paroles et de la manière suivantes—No. 16644—Madame Jm. Bermudez, (Marie Emma Troxler) contre son mari. Sur motion de L. A. Canon avocat de la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut entré le 1re. courant, la Cour, après avoir entendu les témoignages et trouvant les allégations de la pétition de la demanderesse pleinement prouvées; que les affaires du défendeur sont très embarrassées; que jugements contre lui ont été obtenus dans cette Cour, et que d'autres poursuites ont été intentées contre lui; en outre que le défendeur J. Bermudez a reçu et pris charge comme dot de ladite demanderesse de la somme de trente cinq mille six cent cinq piastres 21 1/4 cents; et de plus de deux cent seize piastres 76 cents, comme bien paraphernaux; il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse contre le défendeur J. Bermudez; que lesdites parties soient séparées de biens; que ladite demanderesse recouvre de son mari ladite somme de trente cinq mille six cent cinq piastres 21 1/4 cents et la somme de deux cent seize piastres 76 cents, comme il est dit ci-dessus; avec les privilèges et hypothèques accordées à la femme pour recouvrer ses droits dotaux et paraphernaux; et de plus que le défendeur paie les frais du procès. Il est en outre ordonné que la communauté de biens existant entre les parties soit dissoute. Nelle. Orléans, 10 mars 1841.—Signé Charles Maurian Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour dans la ville de la Nelle. Orléans ce onzième jour de mars de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats Unis.
[L. S.] LOUIS R. COURTIN,
15 mars—Mar16 Dép. Greffier.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.
Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	6 h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M.
Locomotive,	7	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	"
"	4	"	"	5½	"
"	6	"	"	7	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.
Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 6 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 8 heures, un char partira à 6½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter pour être le plus beau jardin des E. Unis.
Les personnes qui partiront par les Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. et 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8½ heures, n'en partira qu'à 9.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 30 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
1er mars Ingénieur en chef.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'hiver.
A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:
DANS LA SEMAINE.

Départ.		Retour.	
A 7 heures	A. M.	A 9 heures	A. M.
4 "	P. M.	5 "	P. M.
LES DIMANCHES.			
Départ.		Retour.	
A 7 heures	A. M.	A 9 heures	A. M.
12 "	M.	1 "	P. M.
4 "	P. M.	5 "	P. M.

Nouvelle-Orléans, ce 31 Octobre 1840.
Par ordre de la Direction.
28 jan J. W. SMITH, chef-ingénieur

FAUTEUIL PATENTE.
IL a été reconnu par tous ceux qui ont fait usage du lit ou fauteuil patenté de Raja qui vient d'être nouvellement perfectionné, que le meuble surpasse tout ce qui a été fait en ce genre, en comfortable et en élégance.
Outre la berçeuse commune dont ce meuble est en partie composé, on a ajouté, un berçeau et des roulettes pour pouvoir être transporté plus facilement d'un appartement à un autre; il sert également de lit ou de berçeau; on peut le fixer de manière à faciliter la position qui peut être la plus agréable à celui qui l'emploie, ce qui rend ce meuble de l'usage le plus commode pour les personnes impotentes ou malades.
Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale No. 46, où ce meuble est à vendre à prix modéré.
18 d H. BEACH & Co.

PENSIONNAT DE GREEN BROOK.
PLAINFIELD.—NEW-JERSEY.
A Deux lieues et demie de la ville de New-York par le chemin de fer.
EZRA FAIRCHILD PRINCIPAL.
Références:—MM. J. F. Freeman, Henry R. Lee, William Squier, Nouvelle-Orléans, M. W. Bayley, de Covington. Luc. L'honorable Théodore Feeling Haysen de New-York.
Les soussignés recommandent avec plaisir la recommandation qu'ils ont donnée il y a quelques années à M Fairchild, maintenant principal de l'école Green Brook à Plainfield N. Jersey, et précédemment principal de l'école de Hilltop à Mendham. Un nombre considérable des élèves de M. Fairchild l'ont suivi dans cette institution, et cette circonstance seule a fait accorder beaucoup de confiance en l'instruction et la discipline de l'établissement.
JAMES CARNAHAM, Président.
JOHN MACLEAN, vice-président et professeur de Grec
ALBERT S. DOD, professeur de Mathématiques.
Collège de New-Jersey, Princeton, 3 février 1840.
27 janv—3 m 2 f p s

HERBAULT Frères, offrent à vendre à des conditions libérales et par parties au gré des acheteurs, les marchandises suivantes d'importation récente:
44 demi pipes eau de vie, de preuve de J J Dupuy et Castillon; 10 demi pipes, 20 quarts de eau de vie supérieure, vieille preuve de Lecocq; 35 quarts de pipes et 10 barils eau de vie de Champagne supérieure 1811; 2 pipes genièvre; 401 barriques vin rouge de différentes marques, St. Julien, St. Emilion, Montferrand et autres; 45 do de qualité supérieure, Lafitte, Margaux, Pouillac, &c; bon vin de table pour l'usage des familles, 50 quarts de barils vin blanc Sauterne et Barsac; 2500 caisses vin rouge de différentes marques et qualités; 140 do vin blanc Sauterne et Barsac; 200 paniers de Champagne de différentes marques; 10 barils vinaigre de vin blanc; 24 caisses cerises à l'eau de vie 120 caisses fruits à l'eau de vie de Chauvet fils et autres; 300 paniers anisette; 24 paniers absynthe contenant chacun 12 grandes bouteilles; 150 caisses liqueurs assorties de qualité commune, fine et superfine; 30 paniers guignolet; 10 caisses marasquin; 10 caisses curaçao; 6 caisses prunes sèches, champignons 5 grands paniers; 40 do vermicelles et macaroni; 100,000 bouchons de différentes qualités en balles et [illegible]; 1000 caisses chaque; 30 balles clous de girofle; [illegible] boîtes et do. sel boîtes; 25 caisses [illegible] 11 mars

MARCHANDISES [illegible] EN DEBARQUEMENT DU YAZOO.
UN assortiment de marchandises nouvelles consistant en peignes de toute genre; id. en ivoire; do. de poche, etc.; brosses de tout genre pour les cheveux, épingles sur le broches, cartes à jouer, rasoirs, cirage, brosses à dents, à habits, et autres; savon et parfumeries assorties, le tout à vendre par lots au gré des acheteurs, par
29 nov POLLARD & GREEN, 26, rue du Canal.

VOM. ROUMAGE, offre à vendre d'importations directes:
40 demi pipes eau de vie 4me. preuve, de la marque Castillon Je.
30 demi pipes eau de vie 1ère preuve très vieille de la marque Castillon Jne.
10 quarts pipes eau de vie 1ère. preuve, très vieille de la marque Castillon Jne.
60 barils, excellent vieux Cognac Champagne, Lecocq.
600 barriques vin rouge divers crus et qualités.
60 do vieux vin blanc, Barsac et Sauterne,
400 caisses vin rouge, bouteilles à cachets, capsules et étiquettes.
400 paniers palette curtine.
25 boucauts et balles ligues assorties de grosseurs.
25 paniers Champagne, 12 et 24 1-2 bouteilles, 1ère. qualité.
20 caisses liqueur de noyau, qualité supérieure.
20 paniers vieux vin blanc de Chablis.
20 caisses vin blanc de 24 1-2 bouteilles Haut Sauterne.
160 caisses fruits à l'eau de vie.
20 caisses pruneaux, gros choix, par 12 jarres en verre.
20 caisses sardines à l'huile.
12 do de 24 bouteilles fruits conservés au naturel.
60 milliers cigares de la Havane, à très bon compte.
Pour clore une facture. 1 mars.

A VENDRE par les soussignés,
262 barillets graisse en feuilles, supérieure,
120 barils whiskey commun,
20 do de rectifié,
1000 [illegible] de 3 bouteilles chaque,
[illegible] caisses de pipes,
20 barils eau-de-vie américaine,
[illegible] genièvre,
do eau-de-vie,
10 barils vieux whiskey de Monongahela,
[illegible]
[illegible]
6000 gallons huile d'hiver pressée.
[illegible]

CAFE de la Havane—100 sacs en [illegible] à vendre par [illegible]

TABAC à chiquer de Richmond, [illegible] à vendre par [illegible]
[illegible] J. ALBERT, [illegible] rue St. Louis.

AMANDES—[illegible] à vendre par
10 fev J. ROBERT & Co, rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN M. BACH.
(Bureau rue de la Commune, No. 92.)

EN vertu d'un ordre du juge de la cour de district du premier district judiciaire portant la date du 23 février 1841, j'exposerai en vente mercredi le 31 mars prochain, à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, sous la direction de J. W. Justamond, syndic de la faillite, les propriétés suivantes abandonnées à ses créanciers:—
1o. Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans l'ilet borné par les rues Julie, Fouché, St. Joseph et des Magasins; lequel lot forme encoignure aux rues des Magasins et Julie, et mesure vingt quatre pieds sur la rue des Magasins, sur quatre vingt dix sept pieds 4 pouces et 4 lignes sur la rue Julie, ensemble avec les batisses et améliorations qui sont dessus.
2o. Le lot No. 2, contigu au No. 1, mesure vingt quatre pieds de face à la rue des Magasins sur 97 pieds 4 pouces 9 lignes de profondeur.
3o. Le lot No. 3, contigu au No. 2, a les mêmes dimensions que le lot No. 2.
4o. Le lot No. 4, contigu au No. 3, a les mêmes dimensions que le lot No. 3.
5o. Le lot No. 5, contigu au No. 4, a les mêmes dimensions que le No. 4—le tout mesure américaine.—Ces lots sont vendus avec le privilège d'un passage de 10 pieds contigu au lot No. 5.
6o. Un lot de terre situé au faubourg Delord, dans l'ilet compris entre les rues Barthélemy, des Magasins, Duplantier et Constance, mesurant 33 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 6 lignes—Mesure américaine.
7o. Un lot de terre situé dans le même ilet et contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 127 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur, mesure américaine; ensemble avec les batisses et améliorations qui sont dessus.
8o. Un lot de terre contigu au lot No. 7, mesurant 32 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Barthélemy, sur 127 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur. Mesure américaine.
9o. La moitié indivise des lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 20, dans la ville de Lafayette, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur.
10o. Le quart indivis du lot No. 6 de l'ilet No. 170, au faubourg Livaudais, mesurant 18 pieds de face à la rue Dryades sur 140 pieds de profondeur, mesure américaine.
11o. Le quart indivis des lots No. 6, 7, et 8, dans l'ilet No. 126, mesurant chacun 80 pieds de face à la rue Dryades, sur 125 pieds de profondeur.
12o. Le quart indivis du lot formant encoignure, désigné par le No. 9 dans l'ilet No. 120, et mesurant 80 pieds de face à la rue Dryades, sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.
13o. Le quart indivis du lot No. 11, dans l'ilet No. 130, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bacchus, sur 150 pieds de profondeur.
14o. Le quart indivis des lots Nos. 15, 16 et 17, mesurant chacun cinquante pieds de face à la rue Bacchus sur 150 pieds de profondeur. Les dits lots sont également situés dans l'ilet No. 130.
15o. Le quart indivis du lot No. 10, formant encoignure, situé dans l'ilet No. 1 0, et mesurant 50 pieds de face à la rue Bacchus et 150 pieds sur la rue Sixième.
16o. Le quart indivis du lot No. 20, dans le même ilet, mesurant cinquante pieds de face à la rue Sixième sur 200 pieds de profondeur.
17o. Le quart indivis des lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'ilet No. 129, compris entre les rues Washington, Dryades, Bacchus et Quatrième, mesurant chacun 30 pieds de façade sur 150 pieds de profondeur.
18o. Le quart indivis des lots No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12 dans l'ilet No. 126, compris entre les rues Washington, Apollon, Bacchus et Quatrième, et mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
19o. La moitié indivise du lot No. 9, dans l'ilet No. 31, faubourg Livaudais, mesurant 50 pieds de face à la rue Chippewa, entre les rues Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces sur le coté du No. 8, et 130 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 10.
20o. La moitié indivise des ilets Nos. 79, 124, 44 et 47, situés à Metairieville, paroisse de Jefferson, vendue conformément à un plan déposé dans l'étude de E. Barnett, notaire public.
21o. Le vingtième d'un intérêt sur une habitation située sur la route de la Métairie, paroisse de Jefferson, connue sous le nom de Bath no. 2.
22o. L'intérêt d'un cinquième sur une terre avec toutes les améliorations et batisses qui sont dessus, située sur la rivière Tanchipahoe, paroisse de Ste. Hélène, contenant 700 acres plus ou moins, et bornée à l'est par la rivière Tanchipahoe, au sud par la propriété d'Aristides Bennett, à l'ouest par les terres de George Richardson et au nord par les terres de John Vernon.
23o. 65 actions du fond capital de la banque des Citoyens.
24o. 10 actions du fond capital de la banque du Canal de la Nouvelle Orléans sur chacune desquelles cinquante piastres ont été empruntées.
25o. 10 actions du chemin de Nashville—$10 par action payées.
26o. 10 actions de la compagnie d'Assurances de l'Océan.
27o. La moitié indivise de 50 actions du Mechanic's and Trader's Bank sur lesquelles $40 par action ont été empruntées.
28o. Une action de la compagnie de Navigation de l'Océan.
29o. L'esclave Nancy, âgée d'environ 30 ans, vieille cuisinière et blanchisseuse.
30o. La moitié d'intérêt sur l'esclave Lucinda, âgée de 22 ans, domestique de maison.
31. La moitié d'intérêt sur l'esclave Marie, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison.
32o. La moitié d'intérêt sur l'esclave Sally, âgée d'environ 21 ans et sur son enfant Mirthée âgée de 2 ans, Sally est domestique de maison.
33o. La moitié d'intérêt sur l'esclave David âgé de 20 ans, cuisinier.
Conditions de la vente—Pour les propriétés situées dans les rues Magasins et Julia; dans la rue Barthelemy; au faubourg Livaudais, dans la ville de Lafayette et dans la paroisse de Jefferson—1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt au taux de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente.
Les esclaves et les actions seront vendus à un crédit de 4 mois en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acheteur de la propriété située dans la paroisse Ste. Hélène se chargera du paiement d'un cinquième indivis de 2 billets datés du 23 janvier 1837, l'un de la somme de $3500 payable à un an de sa date, et l'autre de $3750 payable à deux ans de sa date, avec l'intérêt et les frais dus sur les dits.
Les actes de vente par devant Théodore Seghers, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 26 fev—2 p v. et mer

PROPRIETES DE VALEUR DANS LE CENTRE DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.
Vente positive.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
LUNDI, 22 mars courant, à midi précis, à la Bourse St. Louis, il sera vendu, les propriétés ci-après désignées:
1o. Une propriété située à l'encoignure des rues Bourbon et St.-Louis, mesurant face à la rue Bourbon, 65 pieds 2 pouces, (mesure américaine) sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue St.-Louis, (mesure américaine) formée d'un côté sur la rue Bourbon, par la propriété de M. Lt Millaudon, et de l'autre sur la rue St.-Louis, par celle de M. J. B. Lepretre: les banquettes et le pavage sont payés.
2o. Une propriété située sur la rue des Remparts, entre les rues St.-Anne et Dumaine, mesurant au pied américain, 65 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts, et 130 pieds de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de M. Fçois. Alpuente, et formé l'encoignure des rues Dumaine et Rempart, et de l'autre par la propriété de M. Bloche. Il y a sur cette propriété, une maison de quatre grands appartemens, un cabinet, galerie vitrée, et deux grands appartemens sous le comble, le tout en parfait état. Il y a, à la suite de la maison, une cuisine en briques à trois étages, comprenant à chaque étage trois chambres, celle du rez-de-chaussée servant de cave, cuisine et chambre à repasser; celles des étages supérieurs, à l'usage des domestiques; les bâtisses entourent une cour de 30 pieds de profondeur, formant une écurie, dans laquelle il y a un puits. Il y a sur cette propriété, un excellent puits et une citerne de 3000 gallons. Les banquettes en très-bon état, sont payées.
Cette propriété a droit à 71 actions de la Banque des Citoyens qui seront vendues séparément le même jour.
Ces propriétés seront divisées et vendues d'après les plans dressés par M. Jh. Pilié, lesquels seront exposés à la Bourse, le 15 mars courant et les jours subséquents.
3o. Une propriété située au coin ouest de la rue de Français, entre les rues d'Amour et des Bons-Enfans, mesurant face à la rue des Français, 50 pds. et 145 pds. de profondeur; le tout mesure française. Il existe sur ce terrain, une maison de deux appartemens, avec galerie, lu mai son construite en briques entre poteaux, est couverte en bardeaux, il y a aussi une cuisine à deux pieds de la maison; le bas est divisé en deux appartemens, le tout est aussi construit en brique entre poteaux; il y a aussi sur ce terrain une citerne de 3000 gallons; il y a aussi sur ce terrain un puits en bon état, et à la suite une cuisine, [illegible] au bas de la cuisine. Cette propriété a été remblayée par 500 charretées de terre du fleuve, et elle est ouverte sur la rue avec la plus grande facilité, comme aussi, elle a été entièrement entourée à neuf en pieux de cyprès. Elle a pour principale entrée, une porte cochère et une autre porte ouvrant de la rue dans le coin de la maison, qui est séparée du terrain par un autre entourage en pieux, et formant une cour du bas de la porte; a été susceptible d'être mieux louée, en raison de sa proximité du chemin de fer du golfe du Mexique.
Les banquettes briquetées sont payées. Cette propriété mérite d'être examinée.
4o. Une propriété située à la Passe-Christian, (Etat du Missisipi) composée de 4 lots de terre d'après un plan dressé par Charles F. Zimpel, mesurant ensemble, face au golfe du Mexique, 384 pieds, sur une profondeur de 920 pieds sur une ligne, et 496 pieds sur la seconde. Cette propriété sera vendue sur l'acte de vente qui en a été passé en l'étude de Wm. Boswell, alors notaire public, le 30 mai 1835.
Conditions:
Les trois premières propriétés payables un sixième comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de terme, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque sur lesdites propriétés jusqu'à parfait paiement, avec privilège par le vendeur de refuser un ou plusieurs de ces billets sans endossataire les raisons, comme aussi, si à l'échéance d'aucuns de ces billets, il arrivait qu'ils ne fussent pas payés, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans qu'aucuns des tireurs ou endosseurs puissent s'en prévaloir pour en retarder le paiement.
Les conditions pour la propriété à la Passe Christiane sont comptant.
Aussi:
21 Actions de la Banque des Citoyens.
42 do de des Amélior tions,
4 do do de la banque de Cité.
2 do do de la compagnie du steam ferry de la 2de municipalité de $100 chaque, payées en plein.
5 do de la Banque des Marchands et Planteurs de Mobile de $100 chaque.
Toutes les actions, au comptant.
ESCLAVES.
1o. Le mulâtre Moses, âgé d'environ 20 ans, excellent sujet, depuis 14 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, propre à tous les emplois, bon caractère, et recommandé sous tous les rapports; on désire le vendre pour la ville, afin de ne point le séparer de sa femme.
2o. Le nègre Tom, âgé d'environ 25 ans, cuisinier, domestique de maison, très adroit, depuis 13 ans dans le pays, n'ayant jamais eu aucune maladie, parlant le français et l'anglais. Il s'est absenté trois fois de chez son maître, arrêté chaque fois et mis à la geôle; pour cette raison, il ne sera point garanti du marronnage.
3o. Le mulâtre John, sourd-muet, âgé à peu près de 26 ans, bon sujet, très adroit et intelligent, depuis 15 ans avec le propriétaire; on ne garantira que le titre en raison de son infirmité.
4o. Le nègre Tom, âgé de 15 ans environ, très robuste; domestique de maison, bon gardien d'enfans, et très bon sujet, depuis 4 ans dans le ville, parlant le français et l'anglais.
5o. La griffe Joshua, âgé de 14 ans environ, bon domestique de maison, très vif et bon sujet, depuis 4 ans et 2 mois en ville, garanti dans tous les rapports.
6o. La négresse Sarah, âgée de 23 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison, depuis 9 ans dans le pays, et n'ayant pas eu d'enfant; on désire la vendre pour la ville, ayant son mari.
7o. La jeune négresse Ann, âgée de 17 ans, parfaite domestique de maison, blanchissant et repassant bien, d'une constitution forte, depuis 4 ans dans le pays, parlant l'anglais et le français.
Tous ces esclaves, à l'exception du sourd et muet, ont été dans la possession du présent vendeur, depuis qu'ils sont dans le pays; et sauf le nègre Tom, âgé de 25 ans, et le sourd et muet; tous, sont pleinement garantis. Ces esclaves seront vendus un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait payement, et en cas de non payement, ces mêmes billets porteront un intérêt de 10 pour cent l'an, du jour de l'échéance, sans que pour cela, les tireurs ou endosseurs, puissent s'en prévaloir dans le but d'en retarder le payement.
Les dits esclaves, bien entendu seront livrés qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.
PLUS:
Une moitié indivise de cinq Esclaves, et de deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au terme d'un sixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit; le détail de ces propriétés sera donné au moment de la vente, ou en prenant connaissance chez le vendeur.
Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public.
3 mars—3fps jusq. 17 et apr. tlj

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés des plaques de fer blanc, marque Pontypool, du café de la Havane, de la toile d'emballage de Dundee et du Kentucky; de l'ale et du porter, et
AUSSI—Un assortiment considérable de marchandises sèches, pour laquelle allemandes, Creas, listados, bas de soie, et quantité d'autres articles tout propres pour le place que pour les marchés Mexicains.
24 fev FCO. DE LIZARDI, et Cie.
82 rue Bienville.

PLOMB—20 barillets de numéros assortis, à vendre par
12 mars HENRY TETE,
12, rue Conti.

GENIEVRE de Hollande.—Quelques pipes en débarquement, à vendre par HENRY TETE,
12, rue Conti.
[illegible] de la Havane—60,000 marque 'Norma' à vendre par HENRY TETE,
12, rue Conti.

OUTIL FIL—Récemment reçu par le navire Clinton, de Liverpool, à vendre par CLASON & FLES,
12 mars 47 rue Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & Co.
Vente de Syndic,
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District de l'Etat de la Louisiane, en date du 9 mars 1841, il sera vendu à la requête de Benson Clark, syndic des créanciers de Wm. Saupiers, sous un écrit de cession forcée, jeudi 23 mars courant, à l'Arcade Banks, à midi, les objets suivans:
1 Bon cheval pour charrette.
1 bon cheval de selle.
1 Petit cheval mexicain (Poney)
2 selles.
2 brides et 2 martingales.
1 charrette et harnais.
1 lot de pierre de taille, } Dans la cour
1 do. briques, } No. 226, rue
4 do. lots de charpente, } Carondelet.
4 Belles grilles, à l'Arcade Banks.
Conditions—Comptant.
Aussi—Environ 1000 barils chaux, dans un magasin rue Casacalvo, seront vendus en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Au dessous de $100, comptant; toute somme au-dessus, 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 11 mars

Vente de Syndics.
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district de la Louisiane, portant la date du 2 juillet 1839,
Il sera vendu à l'encan, mardi le 6 avril à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés immobilières suivantes, abandonnées par L. Ludwigsen à ses créanciers, savoir:—
Quatre lots de terre situés au faubourg Delassize, désignés par les numéros 3, 4, 5 et 6, de l'ilet No. 12, conformément à un plan dressé par J. A. Guérard, député voyer général, portant la date de 1er. décembre 1836.
Lesdits lots mesurent, comme suit:—Le No. 3, 30 pieds de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur—Le No. 4, contigu au No. 3, a les mêmes dimensions. Le No. 5, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de 120 pieds, touchant au faubourg Pleasance.—Le No. 6, 26 pieds de face à la rue Pleasant, sur une profondeur de 143 pieds 11 pouces se prolongeant dans la direction du faubourg Pleasance.
Les lots Nos 4et 5 sont vendus une moitié indivise appartenant à la faillite dudit Ludwigsen et l'autre moitié à G. Rittenberg. Le Numéro trois appartient aussi à G. Rittenberg.—En conséquence il sera stipulé dans les titres que la vente a eu lieu conformément à un accord de partage de ladite propriété.
Aussi—Quatre lots de terre situés dans ledit ilet No 12, et désignés sur ledit plan ci-dessus mentionné par les numéros 7, 10, 11 et 12, mesurant, savoir:—Le No. 7, 30 pieds de face à la rue Pleasant, sur une profondeur de 111 pieds 11 pouces et 7 lignes dans la direction du faubourg Pleasance. Les Nos. 10 et 11 chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds. Le No. 12 a 31 pieds 9 pouces de face à la rue des Magasins sur 110 pieds de profondeur, se prolongeant sur le derrière à 29 pieds 8 pouces et 4 lignes, et touchant au faubourg Pleasance.
Conditions, comptant.
AUSSI—24 lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, formant ou un plan dressé par Lewis Bringier, voyer général, le 29 janvier 1836 et déposé dans l'étude de Wm. Boswell ci-devant notaire public, l'ilet no. 260 B. compris entre les rues Léonidas, Materre, Morro et Seizième, et ayant les dimensions suivantes:—Les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10—chacun 30 pieds de face à la rue Léonidas, sur 120 pieds de profondeur.—Les lots nos. 11, 12 chacun 30 pieds de face à la rue Seizième sur 150 pieds de profondeur. Les nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 chacun 20 pieds de face à la rue Morro sur 120 pieds de profondeur. Les lots nos. 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue de la Metairie sur 150 pieds de profondeur.
Conditions comptant.
AUSSI—Un certain ilet de terre situé à Jeffersonville paroisse St. Tammany, désigné par le no. 1204, sur un plan dressé par J. A. Guerard, député voyer général le 7 novembre 1836 et déposé dans l'étude de Wm. Boswell ci-devant not. pub., et mesurant 301 pieds de face à la rue Treize, la même façade aux rues Quatorzième, Van Buren et Green.
Conditions comptant.
AUSSI—Trois lots de terre situés au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, désignés sur un plan dressé par L. Burgi le 15 mai 1835 et déposé dans l'étude de Wm. Boswell ci-devant not. pub., par les nos. 8, 9 et 10, de l'ilet no. 24; tous les trois contigus et mesurant chacun 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Jane sur 100 pieds de profondeur. Le no. 10 forme l'encoignure des rues Jane et des Magasins.
Conditions comptant.
AUSSI—Un lot de comptes à collecter. Pour de plus grands détails à la vente.
Les actes de vente par devant Horatio Davis, not. pub. aux frais des acquéreurs. Les actes de vente devront être signés dans les 20 jours qui suivront celui de la vente ou la propriété sera de nouveau mise à l'encan sans avis préalable, aux frais et risques de l'acheteur. 2 m 4

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu le samedi, 27 mars, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.
Deux lots de terre contigus situés dans la Paroisse Jefferson et cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 8 lieues 1½ au-dessus de la Nelle. Orléans, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à M. F. Fortier et Vve. Eugène Fortier, désignés par les Nos. 13 et 14 sur un plan dressé par Louis Burgi le 21 février 1837 et déposé en l'étude de Felix Grima notaire, lesdits lots de terre mesurant conformément audit plan chacun un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents entre deux lignes qui ferment de manière à ce que chacun desdits lots ont à terre mesure sur la ligne du fond cent quarante cinq pieds, bornés d'un côté par le No. 12 et de l'autre par le No. 15 dudit plan; ainsi que tout ce qui est au-delà desdites profondeurs audelà des 40 arpents. Ensemble, la maison de 4 chambres avec galeries devant, batisses sur ledit lots de terre et toutes autres améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, 1/3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Fél x Grima, not. pub.
11 mars—1.7p

PAR L. A. GARIDEL.
LE mercredi 17 mars 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu:
105 ESCLAVES,
Appartenant à M. Bernard Marigny, et attachés à l'habitation dite Fontainebleau située en la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.
Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi ces esclaves se trouvent des commandeurs, jardiniers, charpentiers, menuisiers, maçons, charrons, armuriers, forgerons, mécaniciens, peintres, vitriers, chasseurs, mouliniers, cuisiniers et cuisinières, blanchisseuses et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

2o. UNE HABITATION connue sous le nom de Fontainebleau, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le rail road Ponchartrain—Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est trop avantageusement connue pour qu'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Mazeppa. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette terre plus de quinze cents arpens (entre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissemens d'une sucrerie, cotonnerie et moulin à scie par la vapeur.
Les conditions de la vente sont:
Pour les esclaves:—Un dixième comptant, et la balance, par portions égales, payable à un et deux ans en billets endossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et les endosseurs auront été acceptés. Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié notaire public, aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs seront à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que lesdits tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, sans pour cela que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement desdits billets qui seront payables à la Banque des Citoyens. B MARIGNY.
On distribuera des petites affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on pourra s'en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de propriétés de valeur pour clore un intérêt.
IL sera vendu mardi le 23 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:
QUARANTE HUIT LOTS DE TERRE,
Situés dans la seconde municipalité.
1o. 24 lots de terre situés dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Gironde et Freret.
Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Perdide et Gironde, mesurant 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido sur 140 pieds de profondeur et face à la rue Gironde.
Les nos. du no. 2 au no. 7 ont les mêmes dimensions que le lot no. 1.
Le lot no. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Freret et mesure 24 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Freret.
Le lot No. 9 mesure 20 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces et 6 lignes.
Les lots du No. 10 au No. 16, ont les mêmes dimensions que le lot No. 9.
Le lot No. 17 mesure 26 pieds 5 pouces, 2 lignes de face à la rue Gironde sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces, 6 lignes.
Les lots du No. 18 au No. 24 ont les mêmes dimensions que le lot No. 17.
2o. 24 lots de terre situés dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Freret et Ste. Marie.
Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Freret et Perdido sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Freret.
Les lots du No 2 au No. 7 ont les mêmes dimensions que le lot No. 1.
Le lot No. 8 forme encoignure et mesure 24 pieds 5 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. Marie.
Le lot No. 9 mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur de 97 pieds 6 pouces 4 lignes.
Les lots du No. 10 au No. 16 ont les mêmes dimensions que le lot No. 9.
Le lot No. 17 mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Freret, sur une profondeur de 7 pieds 6 pouces 4 lignes.
Les lots du No. 18 au No 24 ont les mêmes dimensions que le lot No. 17.
Ces propriétés dessus sont situées à peu de distance du marché de la rue Poydras, dans une partie florissante de la seconde municipalité; par moins de 200 maisons de résidence ont été élevées dans les 18 derniers mois, dans le voisinage immédiat de ces lots, et cette partie de la ville s'améliore tous les jours avec une rapidité excessive.
Ces propriétés sont vendues pour réaliser un intérêt et elles offrent une occasion rare aux personnes qui désirent bâtir des maisons dans la seconde municipalité des lots pour bâtir [illegible] pour la partie commerçante de la ville.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit; le premier billet à 12 mois, endossé à satisfaction; et les autres à l'ordre de l'acheteur et endossés par lui seulement, portant hypothèque et intérêt au taux de dix pour cent jusqu'à leur payement, à partir de leur échéance s'ils ne sont pas payés, sans que cette clause puisse autoriser l'acheteur à retarder le paiement desdits billets le jour où ils seront dûs. Huit pour cent d'escompte seront accordés sur le premier billet à 12 mois s'il est payé comptant.
Si les acheteurs n'acceptent pas la vente dans les 15 jours qui suivront celui de l'adjudication, les vendeurs auront le droit de revendre de nouveau la propriété adjugée pour le compte de l'acheteur, après dix jours d'avis, sans remplir aucune autre formalité légale.
Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 15 mars

VENTE DE SYNDIC.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
MARDI, 23 mars courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Louis et Passage de la Bourse, en vertu d'un second ordre de la première cour judiciaire du district pour l'Etat de la Louisiane en date du 10 mars 1841, il sera vendu sous la direction de R. A. Lefebvre, syndic du failli Victor Marion de Montilly, les objets mentionnés plus bas, abandonnés par le dit Montilly à ses créanciers, savoir:
1o. Un café, situé en face la Bourse St. Louis, à l'encoignure du Passage de la Bourse, connu pour avoir appartenu au défunt d'Ambroise; avec les ustensiles nécessaires qui lui appartiennent, et dont connaissance sera donnée le jour de la vente.
2o. Un beau billard avec ses queues, &c. &c.
3o. Un pont en fer, qu'on peut voir audit Passage de la Bourse.
4o. Les baux de l'établissement, pour deux ans seulement.
CONDITIONS—Pour le Café, 1/3 comptant, et la balance à 60 et 90 jours.
Pour le billard, moitié comptant, et la balance à 60 jours.
Pour le Pont en fer, moitié comptant, et la balance à 90 jours, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec clause pénale de payer 10 pour cent d'intérêt par an, si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance, sans pour cela retarder le payement.
Pour les baux, aux termes et conditions stipulés dans les contrats desdits baux, que l'on fera connaître au moment de la vente. Le tout pareillement en billets endossés à la satisfaction du syndic, &c.
Les actes de vente &c. aux frais des acquéreurs, chez Laroque Turgeau, notaire public. 12 mars

MAIS—1,000 sacs en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co.,
15 mars 24 rue Poydras.

PAR LE REGISTER.

Succession de John Walker h. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, dix huit mars 1841, à 4 heures P. M., rue Victoire, entre les rues Champs Elysées et Française, dans la 3me municipalité, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de John Walker h. c. l. décédé, les effets mobiliers dépendant de la dite succession.
Conditions Comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
6 mars Rég. des Testaments.

SUCCESSION de Amos St. Clair—Ordre accordé sur la pétition enregistrée le 26 février 1841, par Stephen Bullock.—Ordonné, qu'une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée et tenue par devant J. B. Marks, notaire public, le 5ème. jour d'avril 1841, à l'effet de délibérer et obtenir leur opinion et avis sur le mode le plus avantageux à suivre pour la vente des propriétés de cette succession, et que H. R. Grandmont soit nommé pour représenter les créanciers absens dans ladite délibération.
Nouvelle-Orléans, 26 février 1841.
(Signé,) J. BERMUDEZ, Juge.
[L. S.] Pour copie conforme.
A. D. DORIOCOURT,
2 mars Député Rég. des testamens.

SUCCESSION de feu William Nott—Ordre accordé sur la pétition de Jonathan Montgomery, enregistrée le 3 mars 1841.—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu William Nott, soit convoquée et tenue le mercredi, 17 mars 1841, à 10 heures A M, en l'étude du sieur C. Boudousquié not. public, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion relativement à la vente des biens dudit succession appartenant à la succession du dit William Nott.
Nouvelle-Orléans, le 3 mars 1841.
(Signé) J. BERMUDEZ, Juge.
Pour copie conforme.
A. D. DORIOCOURT.
6 mars Député Régister des Testaments.

SUCCESSION MELLER.—Vente par le Register des Testam ns.—Jeudi, huit avril 1841, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 2 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Salomon Meller, l'esclave nommé Gilbert, ivrogne et marronneur.
Conditions de la vente—Deux et six mois de crédit pour billets endossés, assurés par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.
L'acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 6 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pierre Denis Delaronde—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Malvina Denis Delaronde, exécutrice testamentaire de Pierre Denis Delaronde, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 mars Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Martel f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Perez h. c. l., exécuteur de J. S. Constant, exécuteur testamentaire de Charlotte Martel f. c. l. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
11 mars W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Sauveur Samson a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de f u Etienne Samson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 mars Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que André D. Doriocourt a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Faure, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
9 mars Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Fehrman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Diederich Fehrman curateur de la succession de E. W. Fehrman, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
8 m Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de N. Girod—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Girod et Jean François Girod curateurs de la succession de Nicolas Girod ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 mars Register des Testamens

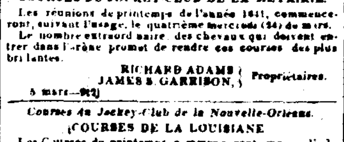

COURSES DU JOCKEY-CLUB DE LA METAIRIE.
Les réunions de printemps de l'année 1841, commenceront, samedi, le quatrième mercredi (24) de mars.
Le nombre extraordinaire de chevaux qui doivent entrer dans l'arène promet de rendre ces courses des plus brillantes.
RICHARD ADAMS } Propriétaires.
JAMES S. GARRISON, }
5 mars—9t

Courses du Jockey-Club de la Nouvelle-Orléans.
COURSES DE LA LOUISIANE
Les Courses de printemps commenceront mercredi, le 17 mars, et continueront cinq jours.
Premier Jour:
The Great Sweepstake—Course de 4 milles—Entrée, $1000; dédit $500.—Six souscripteurs, et la liste est close.
Bay wood, de 4 ans, par Eclipse, appartenant à Thos. J. Wells;
Esperykes, de 3 ans, importé par Belshazzar, appartenant au col. Thomas Watson;
Sarah Bladen, de 4 ans, par Leviathan, appartenant au col. A. L. Bingaman,
Pedlar, de 3 ans, par Leviathan, appartenant à Eaton P. Daves.
West Wind, de 4 ans, par Chateau-Margaux, au général Thos. B. Scott;
Luda, de 4 ans, par Médoc, à D. F. Kenner.
Second Jour.
PREMIERE COURSE—Prix: $800—Distance de 2 milles—Chevaux de 4 ans et au-dessous, poids de 100 livres; au-dessous de 4 ans, le poids approprié.
SECONDE COURSE—Poule pour les chevaux de 3 ans—Entrée: $500, dédit $300.—Cinq souscripteurs, et la liste est close—Course de 2 milles—Poids: les poulains, 76 livres; les pouliches, 72.
Le Poulain Leviathan, par sir Archer, à D. F. Kenner;
Pouliche Mulatto Bell, par Conqueror, à F. Duplantier;
Un Poulain, par Patrick Henry, à Eaton P. Daves;
Pouliche Mary Walton, par Leviathan, appartenant à J. B. Pryor.
Thorn Hill, par Glencoe, au colonel Thos. Watson.
Troisième Jour.
PREMIERE COURSE—Prix du Jockey-Club.—$700.—Distance de 3 milles.
SECONDE COURSE—Poule de chevaux de 3 ans, qui, jusqu'au 1er janvier 1841, n'ont jamais remporté de prix.—Distance de 2 milles.—Entrée: $250, dédit, $100.
Poulain bay, par Eclipse, de Virginie, à John C. Beasley;
Poulain bay foncé, appartenant à J. B. Pryor, par Leviathan.
Poulain Fair play, par Hassiap, d'Atalanta, par imp. Chance à John C. Perry.
Poulain bay foncé, par Sarpedon, de Walnut, à W. J. Minor.
Quatrième Jour.
PREMIERE COURSE.—Prix du Jockey-Club, $1000.
Distance de 4 milles.
SECONDE COURSE.—Pari de $4000—Course de 2 milles—Autocrat et Mercury, de MM. Taylor et Garland, contre Lady Plaquemine, par Little Red, de M. Michel Schlater.
Cinquième Jour.
PREMIERE COURSE.—Prix, $400.—Course d'un mille.—2 de 3.
Poulain bay, par Grey Conqueror, de John C. Beasley, Gambler, par Leviathan, de Timoléon, appartenant à F. Duplantier.
Pouliche, par Leviathan, de Timoléon, appartenant à F. Duplantier.
Pouliche, par Leviathan, de Donna Maria, à D. F. Kenner.
Pouliche sœur de Délie Doé, à W. J. Minor.
Lia Mewet, par Ivanhoe, de Princess Anne, par M. Tenson, à Jas. S. Garrison.
JAS. S. GARRISON, propriétaire.
Le nombre extraordinaire de chevaux, et surtout celui des coureurs pour le grand Sweepstake, ne peuvent que rendre les Courses de la Louisiane des plus brillantes. 4 mars—7,3ps

LE soussigné a reçu par le New-Hampshire les marchandises suivantes: qu'il offre à vendre,
Merinos drapé d'été pour habits.
Côteline, nouveauté pour pantalons,
Coutils, couleurs assorties.
Chapeaux de Leghorn,
Chemises en toile, en coton blanc et de couleurs,
Gants fil d'Ecosse, ombrelles et parapluies,
Cols et pèlerines brodés, gants filet,
Un bel assortiment d'habillements d'été.
AUSSI
300 robes de chambre à $3.
VR. DECAUX,
27 fev 95 rue de Chartres encoignure Conti.

A VENDRE par les soussignés:
35 demi pipes eau de vie cognac 4ème pr. "Dupuy".
21 quarts do do do.
40 demi pipes do do "Dusseut".
60 barriques vin rouge médoc.
21 barils vin blanc de Ste Croix Dumont,
200 caisses vin rouge et blanc de divers crus,
19 sacs café Java (old goverment).
BOUTIN, GALLY & Co,
9 mars 79, rue Toulouse.

JAMBON ET PORC—20 barriques jambons, plats-côtés et épaules, de qualités supérieure, et 400 barils porc mess, prime, etc., en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Cie,
16 mars 24 rue Poydras.

GRAISSE—300 barillets à vendre par
JOHN R. SHAW, & Cie.
15 mars 24 rue Poydras.

POIS—110 barils pois blancs, à vendre par
JOHN R. SHAW, & Cie.
15 mars 24 rue Poydras.

MIEL—7 barils à vendre par
JOHN R. SHAW, & Cie.
15 mars 24 rue Poydras.

TRESOR DE LA POITRINE.
Pate Pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pate Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigües ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 26 fev—

MARCHANDISES d'été—Venant d'Angleterre, de France et d'Allemagne, actuellement en magasin et offertes en vente aux détaillans à des prix modérés, savoir: creas, listados, platilles, Bretagne, Estompilles, toile à drape &c.
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 6, Bienville.

AUX NEGOCIANS AVEC LE MEXIQUE—Les soussignés ont en mains des velours, satins, flanelles imprimées, bayettes, indiennes, bas, &c., ayant droit au drawback &c. &c. un assortiment de bas de soie.
FCO. DE LIZARDI & Co.
12 mars 82, rue Bienville

SUCRE raffiné—200 barils sucre en pains,
30 barils do cassé,
40 barils do en poudre,
de la raffinerie de Mere, de Boston, à vendre par
H. A. NORCROSS,
12 mars 40, rue Gravier

LES soussignés ont en main et offrent en vente par quantités à la convenance des acheteurs, les articles suivans:
2000 sacs café Rio, en vert débarquant du Vistula,
1000 do do débarqué du Nimble,
1000 do do Laguyre, du vert,
300 do do Havane do do
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 42, Bienville.

ASSURANCES
SUR
LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il est possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre, il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars— CH. BRIGGS, secrétaire.

MAGNETISME, Electricité magnétique et Galvanisme. Le docteur Schmidt a parfaitement réussi à trouver dans ce système, des remèdes sains et sûrs dans un grand nombre de cas d'indispositions nerveuses et de dérangements dans les fonctions, tels que Rhumatismes, tic douloureux, asthmes, crampes, maux de tête, infirmités, fièvres, ou contractions, désordres dans la circulation, etc.
Le docteur Schmidt a l'intention de faire un court séjour en cette ville; il peut être consulté tous les jours de 9 à 3 heures P. M., et de 4 à 6 heures, à son office rue du Canal, No. 86, près de l'église Episcopale. 17f—1m

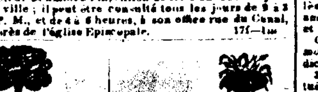

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.
LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines, aussi jaloux de mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE,
rue du Canal, No. 7,
3 mars à une porte de la rue des Magasins.

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue Chartres, où il aura constamment un assortiment de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il ne vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui ont des achats de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin où il fait l'essai de toutes ses graines, et il est prêt à en les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.
JACOB F. HECHLER,
Fleuriste et marchand de Graines.
28 at rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

PLANTS DE FRAISIERS, ayant de bonnes racines et Tanaisies de Dahlias, à vendre par
LELIEVRE,
Enc. Royale et Ste-Anne.
24 fev—12

GRAINES fraîches de jardin, de légumes et de fleurs, garanties de la saison de 1840.
Le soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, une quantité considérable de graines de jardin, fraîches, garanties. Il a aussi constamment en mains un assortiment de graines de toutes sortes, de toutes les parties du monde, des arbres fruitiers, des fleurs &c., qu'il offre à vendre à des prix modérés. WM DINN,
11, rue de la Commune,
3 mars encoignure Tchoupitoulas.

ACADEMIE
DE DANSE.

MONSIEUR. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général qu'il a pris des arrangements avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves, l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Chartres No. 14.
Les classes auront lieu rue St. Louis au No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.
Rue St. Charles au No. 14, les mardis, jeudis et samedis, de 6 heures du soir à 10.
M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 20 —4

HUILE DE LIN—25 barils à vendre par
WILLIAM FREHN,
11 fev. 50, rue de la Douane.

HUILE de sperme et huile de lin à vendre par
29 janv J. ROSSI, ville de Lafayette

UNE Femme française, cuisinière, blanchisseuse, sachant repasser et coudre passablement, désire se procurer un emploi dans une famille respectable; elle peut offrir les meilleures recommandations.
S'adresser au bureau de cette feuille. 13 mars

CAFE—760 sacs café vert prime de la Havane et 8 boucauts café prime supérieur de la Havane aussi en débarquement du brick Empresario et à vendre par JOSE PRATS,
15 mars 27 rue Toulouse.

PIASTRES Espagnoles à vendre par
JOSE PRATS,
15 mars 27 rue Toulouse.

CIGARES—1 6,000 cigares de différentes qualités à vendre par JOSE PRATS,
15 mars 27 rue Toulouse.

CHEMISES BLANCHES—20 douzaines chemises blanches à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
15 mars 75 rue Royale.

CHEMISES FRANCAISES—100 douzaines en couleur, 100 " Percale blanch",
à vendre par FRED. BONIS,
15 m 170 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

VINS FINS—Chartiques, Château-Giscours (Médoc) 1833 [illegible] caisses, rouge supérieur, très vieux.
12 Barriques Blanc, 1ère gravé 1836.
à vendre par FRED BONIS, 10 mars
170 rue Royale entre les rues St. Pierre et Toulouse.

TOILE CRETONNE—[illegible] pieces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS,
170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

WHISKEY COMMUN—66 barils de haute épreuve, en débarquement du Maid of Kentucky, à vendre par
16 mars ADAMS, HARTWELL & Cie.

50 caisses Vin de Hock très-vieux à vendre par
15 mars A. DURAND, 9 rue Bienville.

INDIGO—40 serons indigo en débarquement et à vendre par 15 mars J. ALBERT, 26 St. Louis.

CIDRE—10 barils cidre de Champagne marque connue à vendre par
J. E. WOODRUFF,
15 mars 62, rue du Camp.

ETOUPE DE RUSSIE—40 balles, à vendre par
J. E. WOODRUFF,
15 mars 62 rue du Camp.

SEL—1,500 sacs sel gros de Liverpool, en débarquement de la barque John Walker à vendre à bas prix sur la levée en quantités au gré des acheteurs. S'adresser rue de la Commune, No. 56. 16 mars

PRINTANNIERES—10 caisses de différentes qualités en débarquement du navire Louisa, à vendre par
Wm. C. TOMPKINS & Cie.
15 mars 50 rue Gravier.

CHANDELLES—200 caisses Blanc de Baleine de Boston et Nantucket, en débarquement du navire Louisa, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Cie.
15 mars 50 rue Gravier.

CUIVRE A DOUBLAGE ET ZINC.
8 caisses cuivre à doublage de 14 à 16 oz:
20 futailles Zinc en feuilles,
en débarquement du navire Louisa, et à vendre par WALTON & COCKANE,
15 mars 28 et 30 Nouvelle Levée.

HUILE A TANNEURS
32 barils de qualité supérieur en débarquement du navire Louisa, et à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
16 mars 28 et 29 Nouvelle-Levée.

TABAC en feuilles.—20 balles de Vuelta de Abajo supérieur à vendre à bas prix pour clore une consignation par CANTIN, DARAN & CO.
15 mars 11 et 15 rue St. Louis.

CHANDELLES de blanc de baleine.—500 caisses de New Bedford, Nantucket et Boston, à vendre par
CANTIN, DARAN & CO.
15 mars 11 et 15 rue St. Louis.

CLOUS.—300 barillets clous de fer de Suède garantis, à vendre par CANTIN, DARAN & CO.
15 mars 11 et 15 rue St. Louis.

CAFE RIO—400 sacs café Rio vert en sacs croisés à vendre par CANTIN, DARAN & CO.
15 mars 11 et 15 rue St. Louis.

500 caisses Vin Bordeaux différentes marques, à vendre par
16 mars A. DURAND, 9 rue Bienville.

CAFE HAVANE vert prime, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
16 mars 26 rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—600 milliers de toutes sortes, comprenant des Regalias, Canones &c. &c. de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
15 mars 26, rue de la Commune.

CHAPEAUX—16 caisses chapeaux de feutre et de soie, à vendre par THAYER & CUSHING,
15 mars 30, rue Gravier.

CHAPEAUX noirs de Russie—100 caisses jolis chapeaux de Russie, par le Vicksburg, à vendre par
A. F. DUNBAR & Co.

BOTTES, Souliers et Brodequins.—3 0 caisses reçues par le Tennessee et le Tarquin à vendre par
15 mars A. F. DUNBAR & CO.

20 caisses chapeaux noirs et de Russie de bonne qualité, et reçues par le Mississippi à vendre par
A. F. DUNBAR & CO.

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
15 m J. ALBERT, 26 rue St.-Louis.

CAFE JAVA—50 sacs café Java, vieux gouvernement, à vendre par CANTIN, DARAN & CO.
15 mars 11 et 15 rue St. Louis.

CONFITURES—2 barils gelée de gouyave; 1 do pâte de gouyave, à vendre par J. ROBERT & Co,
15 m 3, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—100,000 en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co,
15 m 3, rue des Magasins.

SUCRE—30 caisses sucre Havane blanc en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co,
15 m 3, rue des Magasins.

TOILE d'Emballage, Corde et Ficelle—400 pièces toile d'emballage et 400 rouleaux de cordes du Missouri et du Kentucky de petite dimension; aussi 25 paquets de ficelles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63 rue Gravier.

PORC Mess et Prime 300 barils mess et prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63, rue Gravier.

BŒUF Mess—250 barils à l'inspection et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63, rue Gravier.

GRAISSE en feuilles primes—100 barillets, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63, rue Gravier.

ACIER—90 paquets acier anglais, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63, rue Gravier.

TABAC manufacturé—25 caisses d'excellente qualité, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
15 m 63, rue Gravier.

MARCHANDISES diverses—8 barriques vin rouge de Catalogne; 12 do vin de Malaga sec. 30 do do doux; 100 jarres huile d'olives à vendre à bas prix pour clore un envoi, par J. ROBERT & Co,
15 m 3, rue des Magasins.

CAFE—400 sacs café Havane vert, à vendre par
15 m J. ROBERT & Co, 3, rue des Magasins.

VIN rouge—100 barriques vin de ménage et vins fins à vendre par LOISON & SILVESTRE,
5 mars 74, rue Royale

FRUITS au sirop—10 caisses fruits au sirop; 10 de fruits au jus, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
5 mars 75, rue Royale

[illegible] un joli lot de pavés plats de 1re. qualité à vendre par F. PERRET,
11 fev 66, Toulouse.

PIANO de Pleyel perfectionné.—Les soussignés viennent de recevoir un superbe et excellent Piano de Pleyel, forme cylindrique, d'acajou ronceux, de 6 1/2 octaves, qu'ils offrent à vendre au prix coûtant.
LOREILHE & VALETON,
9 mars 9, Toulouse, Encoignure Royale et Douane.

MACARONI d'Italie.—10 caisses de qualité supérieure à vendre par les soussignés, à un prix modéré.
LOREILHE & VALETON,
9 mars 9, Toulouse, encoignure Royale et Douane.

CERISES à l'Eau-de-Vie—25 caisses, à vendre par les soussignés. LOREILHE & VALETON,
9 mars 9, Toulouse, & Encoignure Royale et Douane

VENTES A L'ENCAN.

Vente par ordre de la Cour des Preuves.
PAR JOS. A. BEARD
IL sera vendu à l'encan, vendredi le 26 mars 1841, à 5 heures P. M., au No. 14, Exchange-Place. Une quantité de livres de loi, et une petite bibliothèque, mais choisie contenant d'excellentes éditions à des auteurs classiques, et d'ouvrages de choix anglais, français, espagnols, italiens et allemands.
Conditions—comptant. 16 mars

PAR P. E. TRICOU.
Vente de Syndic.
IL sera vendu samedi, le 3 avril 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, portant la date du 18 février 1841, et à la demande du syndic d'Edmond Valcour Wiltz, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:
1o. Le quart indivis de 4 lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet compris entre les rues Marigny, des Bons Enfants, des Champs Elysées et Morales, et désignés par les nos. 4, 16, 17 et 18, de l'ilet no. 1. Le lot no. 4 mesure 24 pieds 8 pouces et 4/8 de face aux Champs Elysées, sur 106 pieds 6 pouces 4/8 de profondeur. Le lot no. 16 mesure 24 pieds 8 pouces 3/8 de face à la rue Marigny, sur 106 pieds de profondeur, et les lots nos. 17 et 18, ont chacun 24 pieds 8 pouces 4/8 de face à la rue Marigny, sur 106 pieds de profondeur.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Le quart indivis de 4 lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet compris entre les rues Marigny des Bons Enfants, des Champs Elysées et Morales, désignés par les nos. 4, 5, 13 et 14, de l'ilet no. 1. Les lots nos 4 et 5, ont chacun 36 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur 120 pieds 7 pouces 3/8 de profondeur. Les lots nos. 13 et 14, contigus sur le derrière aux deux lots ci-dessus décrits, mesurent chacun 36 pieds de face à la rue Morales, sur 120 pieds, 7 pouces 3/8 de profondeur, mesure américaine. Ensemble avec le quart indivis des bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—$1200 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3o. Les trois quarts indivis d'une portion de terre située dans la paroisse St. Tammany, sur le Creek Abita, à un mille environ de Covington, contenant 34 acres de surface plus ou moins, et étant bornée sur trois côtés par les terres de Robert L yton et de l'autre côté par l'Abita.
Conditions, comptant.
4o. Un quart indivis d'un lot de terre situé au faubourg Franklin, dans l'ilet compris entre les rues Morales, Marigny, Mandeville et Bons Enfants, désigné par le lot No. 15, de l'ilet no. 40, et mesurant 30 pieds, 3 pouces de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, mesure américaine.
Conditions, comptant.
5o. Charlotte, négresse âgée d'environ 26 ans.
6o. Mathilde, " " 21 ans.
Conditions—$460 66 comptant sur chaque esclave, avec intérêt de 5 pour cent à partir du 20 mars 1839 et $3 de frais de protêt, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Jos. Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs.
3 mars—5, 17, 27 mars—1 3 av.

INSTRUMENS DE MUSIQUE, A PRIX COUTANT, POUR CAUSE DE DEPART.
T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril:
Un assortiment complet d'instrumens de musique, consistant en violons, guitarres, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clés, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicléides, bugles, cors, cornets à pistons, trompettes, cimballes, tambours, musique, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, serinettes, fournitures pour tous ces instrumens et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici.
Ces instrumens seront vendus, en détail ou en bloc, à prix coûtant. 11 mars

A VENDRE.
UNE habitation située à huit lieues du fleuve, sur la rive gauche du bayou Lafourche, et mesurant trois arpens plus ou moins de face, sur la profondeur ordinaire de quarante arpens avec sa double concession. Il y a sur la dite habitation, une maison de maître très commode, trois cabanes à nègres neuves, avec cheminée en brique, une remise, une grange, écurie et magasin à mais également neuf. La cour entourée en pieux debout, à deux arpens de superficie, les barrières et champs sont neufs, six chevaux américains, plusieurs bêtes à cornes, charrettes, outils aratoires, une barouche neuve et un bateau. Un morceau de terre de double concession de cent vingt-quatre acres dont la majeure partie peut se mettre en culture de suite. Cette propriété conviendrait à un médecin qui trouverait une clientèle nombreuse. Le propriétaire actuel ne vend que parceque des affaires de famille exigent sa présence en Europe. S'adresser pour de plus amples détails à M. Vincent Acard, Nlle. Orléans, ou au propriétaire sur les lieux. 3 mars 4 jpt

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE,
DE PHILADELPHIE,
ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevsin, ou il sera honoré de donner aux personnes qui les réclameront les soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilcox,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	E. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Cone & Macpherson,
Dr. Duncan,	John P Nisbet.

14 déc

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Notes, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils le sont dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 jan

HABILLEMENTS D'ETE ET DE PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent un assortiment complet d'habillemens pour le printemps et l'été, parmi lesquels sont des habits et redingottes en mérinos noir et de couleurs superfin ou bombazin, étoffes à carreaux, en guingan, en drap d'été, en coutil blanché et écrue, pantalons de tous genres en coton-mole le blanche et écrue, en mérinos français et bombazine et en toile blanche et écrue.
Vestes de barécan de bombazine noire superfine, en toile à carreaux, en blanche et écrue.
Gilets de tout genre.
Aussi—Un magnifique assortiment de chemises de toile, de mousseline et de fantaisie; et une variété infinie d'articles de vêtements, de toilette, sur lesquels on sollicite l'attention des habitants de cette ville et des étrangers.
Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.
MEAKINGS & KETCHAM,
Encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.
13 mars

A VENDRE à bas prix pour clore une consignation:
30 caisses absynthe Suisse;
60 do vin blanc haut Barsac;
60 barils vinaigre blanc;
60 barriques vin rouge;
12 milliers bouchons à damejeannes;
40 barils vin de Sauterne;
4 caisses prunes à l'eau de vie;
240 douz. chemises blanches et en couleur;
40 damejeannes de très vieux madère;
4 caisses papier à lettres,
9 caisses porcelaine;
12 chapeaux de soie cadet.
Aussi—300 caisses de vin rouge qualité supérieure, et à divers prix; Graves de Latour rouge en verre, Lafitte, Chateau Margaux, Haut Brion;
3 caisses chapeaux de dames,
40 do ceps à l'huile. C. DUFOUR,
9 mars 46, rue du Camp

ASPHALTE,
B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.
Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphaltes à $1 le yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.
Son office No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

ENTREPOT de Marbreistalien, No. 2, rue Royale, Mr. A. Nusson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grandes de Russie, ornements en albatre, tables rondes en marbre, et autres articles d'Italie, qu'il vend à des prix très modérés. Le soussigné reçevra particulièrement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornemens en albatre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI.

AVIS.
THEODORE, coiffeur, rue de Chartres, 130, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans, vient d'ouvrir un salon spécialement pour la coiffure des Dames. Tout ce qu'il est possible de désirer en parrures de bal sera exposé à proximité de leur choix, à des prix très modérés. Son salon pour les fashionables vient d'être embelli de nouveau avec de grandes améliorations: le zèle, la propreté et une infinité de petites attentions (que nécessite son genre de travail) n'ont jamais manqué et ne feront qu'accroitre en voyant chaque jour augmenter le nombre de ses pratiques. Son magasin est constamment pourvu de beaux objets de toilette, sortant des bonnes fabriques de Paris, choisis par ses correspondants.
1000 Perruques pour hommes et pour femmes, toupets, bandeaux, nattes, frisettes, &c &c., fraîchement confectionnés, à vendre en gros ou en détail. Les perruquiers ou coiffeurs pourront s'adresser au susdit pour tout ce qui leur sera nécessaire pour la fabrication des ouvrages en cheveux. Il offre de leur faire de grands avantages.
DEMANDE DE COIFFEURS.
Deux bons ouvriers trouveront (dès aujourd'hui) de l'emploi.
10 mars THEODORE.

A. R. McNAIR ayant reçu sa commission d'encanteur s'est associé avec MM. L. V. Hubbard et H. F. Merrifield sous la raison de McNair & Co., pour la vente de propriétés foncières, d'esclaves et de toutes autres sortes de propriétés. Ils ont pris leur magasin dans la rue de la Commune, No. 24; ils sollicitent respectueusement le patronage du public. A. R. McNAIR,
L. V. HUBBARD,
12 mars—1m H. F. MERRIFIELD.

BOIS, roues, wagons, charrettes à briques, drays &c. &c.
Le soussigné reçoit de Philadelphie et a constamment en mains un assortiment considérable de
Roues en bois avec via &c. complètes, Grandes charrettes pour porter les briques, Do do
do do do ordinaires,
Charrettes légères et pour 1 cheval,
Drays de différentes dimensions,
Roues pour charrettes à boeufs de différentes dimensions,
Do do do à cheval do do
Brouettes et brouettes pour charroyer la terre &c. en fer, à vendre par CHAS. BYRNE,
26 fev 150, rue Tchoupitoulas

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en granit, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc— C. L. SEIXAS.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix:
Mousselines suisses unies,
Do. do. façonnées, blanches,
Do. do. do. couleur,
Soieries noires qualités assorties,
Do. en couleurs glacées,
Crêpes couleurs assorties,
Mérinos noirs pour habits,
Coutils à pantalons blancs et fantaisie.
LORNE & FROIS,
22 fev 21, rue de Chartres.

JACONATS et Mousselines nouvelles—Le soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il fera Lundi, à mars l'ouverture d'un superbe assortiment de jaconats et de mousselines des plus nouveaux dessins, et en qualité extra fine.
Aussi un bel assortiment de jaconat double en jolie petits dessins de toutes couleurs à 50 cents l'aune.
J. E. LOBRE.
5 mars Enc. des rues de Chartres et Conti.

HUILE de Castor—8 barils huile de Castor No. 1, en débarquement du steamer Merrimack, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 mars 30, rue de la Commune.

COUPEROSE, Alun et Blanc—40 barriques couperose verte, 60 barils alun, 16 barils blanc, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 mars 30, rue de la Commune.

PEINTURES et Huiles—1000 barillets blanc de plomb de New-York et Philadelphie, 200 barillets peintures; 190 barils huile de lin de Hollande et d'Angleterre; 13 barriques huile de Sperm, 16 barils huile des tanneurs et 10 barils huile de baleine, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 mars 30, rue de la Commune.

VERRE à vitre de Baltimore, serrures françaises, toile à voile, &c.
300 caisses verre à vitre de toutes grandeurs.
2 caisses serrures françaises, [illegible] et un grand assortiment de toile à [illegible] Russie, toile à voile de coton de la manufacture de [illegible] rouleaux cordages pour voiliers, [illegible] de cordages [illegible]
1 mars J. ROBERT, 28, rue St. Louis.

FERBLANC—En débarquement du navire Martha Washington:—[illegible] caisses ferblanc, [illegible] à vendre par PRIESTLY & A. B. BEIN,
6 fev No. 10, Nlle. Levée.

No 59.
BY BULLITT [illegible]
NO. 91 C[HARTRES]

TERMS
Subscription.—T[illegible] annum, payable an[nually] tri-weekly country [illegible] when no city agent [illegible] discontinued until ar[rearages are paid] [illegible] given previous to th[e] [illegible]
Advertising.—On[e dollar per square] for the first insertion [illegible] quent one; any alter[ation] will be charged as a [new] From ONE to TEN [illegible]
Advertisements ma[rked] [illegible] of one month, and cha[rged] [illegible]
Advertisements ins[erted] per quare for each [illegible]
Merchants & Trade[rs] [illegible] Banks, Insurance o[ffices] [illegible] To advertisers in e[illegible] duction of 25 per ce[nt] payable yearly in adv[ance]
The privilege of [illegible] square in extent, and [illegible]
Advertisements o[illegible] yearly advertiser, su[ch as] sales, runaway slav[es] [illegible] charged for separately
Theatres and other[s] [illegible] daily for the season [illegible] French or English [illegible] guages.
Marriages, and O[bituaries] [illegible] the attention of the [public] passengers, benefits, [illegible] per square, for the fir[st] [illegible]
Subscriptions.—N[o] [illegible] be published in any [illegible]
All announcements [illegible] be charged double th[e] [illegible]

REGULAR PACKET[S]
[illegible] the above mentioned day, at 10 o'clock [illegible] at 7 o'clock in the m[orning] [illegible] ply to the captain on [board] [illegible]
m15 2m

[illegible] GEN [illegible] whole season between ports, leaving New Orl[eans] [illegible] M. and Donaldsonville [illegible] For freight or passage [illegible]
m15 2m

PO[UR] PACK[ET] [illegible] the public, that the [illegible] purchased for a perm[anent] [illegible] above ports and will [illegible] Orleans, on Wednesd[ay] [illegible] leave as above, return[ing] Saturday morning at [illegible] elegance the Persian [illegible] gone extensive altera[tions] on board, opposite Con[ti] [illegible]
j16 [illegible]
Rates of passage [illegible]
To Bayou Sara, [illegible]
" Baton Rouge [illegible]
" Plaquemine [illegible]
" Donaldsonville, [illegible]
" Const, [illegible]
The rate of freight is [illegible] from prices now charg[ed] [illegible]

[illegible] FOR [illegible] A. W[illegible] and her regular and pe[rmanent] [illegible] will hereafter leave N[ew Orleans] [illegible] Wednesday, at 10 o'clock [illegible] first boat that ever at[illegible] to Vicksburg, and th[e] [illegible] trade, from her speed a[nd] [illegible] its the patronage of t[he] [illegible] apply on board, or to [illegible]
N. B.—The Sultana [illegible] freight every Friday m[orning] [illegible]

[illegible] medio[illegible] [illegible] above place during th[e] [illegible] of the water will run [illegible] leaving this port every [illegible] freight or passage appl[y] [illegible]
m14

[illegible] MAT[illegible] having [illegible] leans and Baton Roug[e] [illegible] day, at 10 o'clock, a[illegible] same hour. For freight or passage [illegible]
j27

FOREI[GN]

REGULAR [illegible] The fast sailing [illegible] CUBA, cap[t.] [illegible] cargo engaged [illegible] For balance of freight [illegible] modations for 20 cabin [illegible] board, foot of the beef [illegible]
m18

FOR HAVA[NA] The fine A [illegible] Lutz, wants 150 [illegible] freight or passage, ha[ving] [illegible] ply on board, or to
m18

FOR HAVA[NA] [illegible] CHARLES, [illegible] [illegible] regularly, and can ac[commodate] [illegible] terms apply to
m4

FOR HAV[ANA] [illegible] ing, coppered a[nd] [illegible] A Wiley, h[illegible] gaged, will me t des[patch] [illegible] passage, apply to
m4

FOR HAVA[NA] BELLA dull M[illegible] [illegible] cargo engaged, [illegible] apply to
m4

FOR HAVA[NA] VIRGINIA AN[TOINETTE] [illegible] have immediate [illegible] apply to the captain o[n board] [illegible]
m3

FOR TOBA[SCO] HENRY CLAY [illegible] greater part of [illegible] immediate despatch [illegible] ply to the captain on [board] [illegible]
m4

FOR MATA[MOROS] EMBLEM, P. [illegible] cargo engaged [illegible] For balance o[f freight] [illegible] Bellow, 106 Old Levee
m9

FOR MAT[AMOROS] COMET, Stark[s] [illegible] of her cargo e[ngaged] [illegible] balance of freight or [illegible] dations, apply on board [illegible]
m9

FOR VERA C[RUZ] or WATER WI[TCH] [illegible] of her cargo eng[aged] [illegible] For freight or passage, [illegible]
f15

FOR LIVERP[OOL] LOK, capt. Jam[es] [illegible] and will have d[espatch] [illegible]
m6

FO[R] [illegible] The fast sailin[g] [illegible] will have quick [despatch] [illegible] freight of 20 bales of c[otton] [illegible] tain on board, or to
m12

FOR FREIG[HT] [illegible] ing and first cl[ass] [illegible] master, carries [illegible]
m13

FOR FREIG[HT] AUGUSTA, J. [illegible] barrels, will be [illegible] For terms, apply to th[e] [illegible] or to
m12

FOR FREIG[HT] CLORINDA, [illegible] bbls sugar and [illegible]
m16

The fine last [illegible] burthen; lately [illegible] and excellent accomm[odations] [illegible] low if [illegible] F. DE LI[ZARDI] [illegible]
m 12

FREIGHT F[OR] [illegible] for a good ship
m6

WANTED T[O CHARTER] [illegible] tons burthe[n] [illegible] ply to
m4

NEW ORLEANS [AND CARROLLTON RAILROAD]
Summer Arrangement [illegible]
ARRANGEMENT [illegible]
From Carrollton.
Horse Car at 6 o'clock [illegible]
Locomotive 7 [illegible]
[illegible]
For the express co[nvenience] [illegible] and vicinity during t[he] [illegible] horse car will leave C[arrollton] at 11½ o'clock, P. M. [illegible]
ARRANG[EMENT] [illegible]
The cars will leav[e] [illegible] days until 1 o'clock, [illegible] Carrollton every hou[r] [illegible] leans every hour unti[l] [illegible]
For the accommoda[tion] [illegible] the 6 o'clock car, an[illegible] until 8 o'clock, the c[illegible] at 6 o'clock, will rem[ain] [illegible] them one hour to e[njoy] [illegible] most beautiful gard[en] [illegible]
Persons going by t[he] [illegible] with tickets, as the [illegible] to receive money in [illegible]

THE JA[CKSON] [illegible]
Leave the head of J[ackson] [illegible] o'clock they comm[ence] [illegible] hour, until 6½ o'clo[ck] [illegible] o'clock from Canal [illegible] Canal street.
It is particularly [illegible] their feet on the cush[ions] [illegible] dies are present
Office of the New [illegible] pany.
m1

STEA[M] [illegible]
THE undersigne[d] [illegible] Cincinnati, wi[ll] [illegible] Sugar mills, Saw [mills] [illegible] Machinery in gener[al] [illegible]
mar18—1 year.

MACKEREL—[illegible] 100 do No. 3 [illegible] co[illegible] 20 drums [illegible] and landing, for sal[e] [illegible]
m11